

Intitulé de l'UE	Complément de formation en ce compris l'approche interculturelle et la valorisation de l'engagement étudiant (Partie II)
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Line MARTROYE	24	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Complément de formation - Partie 2	24h	Line MARTROYE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Complément de formation - Partie 2 : 24h d'AIP

Langue d'enseignement
Complément de formation - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates • Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

Acquis d'apprentissage spécifiques
Découvrir, expérimenter et appliquer différentes techniques, outils applicables dans l'éducation spécialisée.

Contenu de l'AA Complément de formation - Partie 2
Ateliers développant des techniques et des outils concernant les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • créativité artistique (éducation plastique, théâtrale, musicale, techniques de cirque...) • techniques sportives (sports adaptés, yoga,...) • langue des signes • Déficiences sensorielles

- découverte et nature
- Autres

Méthodes d'enseignement

Complément de formation - Partie 2 : approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures

Supports

Complément de formation - Partie 2 :

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Complément de formation - Partie 2 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Complément de formation - Partie 2 :

- **Présence obligatoire** (les 24 heures doivent être prestées même si vous avez un CM)

Toute(s) absence(s) justifiée(s) ou non de plus d'un jour à la semaine du complément de formation entraînera un absent (A) à toute l'activité d'apprentissage

Selon les articles 138 du décret du 17 novembre mais aussi 9.1 de notre règlement des études qui précise que: " par exception, les évaluations de certaines activités peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant 3 quadrimestres successifs."

Une épreuve unique sera proposée durant l'année académique pas de possibilité de récupération en seconde session.

Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (Article 6)

Année académique : **2020 - 2021**